

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION

LILLE. 108, Rue de Paris
PARIS. 112, Bd. des Capucines

JOURNAL D'INFORMATION

L'Égalité

de Roubaix - Douvring

BUREAU : Téléphone 351-17
46, rue de la Gare, 45
FOURCOING : Téléphone 9-65
3, rue Pélote Laboëry

DIRECTRICE : M^{me} Eug. GUILLAUME.

LES SOURDS-MUETS DEVENUS SOURDS-PARLANTS

UNE HEURE A L'INSTITUT DÉPARTEMENTAL DE RONCHIN

On ne peut s'empêcher de penser à l'œuvre merveilleuse de CHARLES MICHEL DE L'ÉPÉE en passant une heure à l'Institut des Sourds-Muets de Ronchin, près de M. CAUVIN le sympathique Directeur qui est un digne continuateur de cette œuvre admirable.

S'il y a encore des sourds il n'y a plus de muets

Dès le seuil de la porte, la prédiction de M. DE L'ÉPÉE apparaît réalisée. Les sourds-muets entendent des yeux et parlent de vive voix, ou plutôt s'il y a encore des sourds, il n'y a plus de muets.

Nous traversons la vaste cour. Un

nous est offert. Deux enfants, l'un en face de l'autre, s'interrogent sur leur famille, leur village, et suivent que le maître commande « Pâtes, tort, ou « Chuchotes ». Les deux voix montent et descendent ; les deux enfants, qui ne s'entendent pas et qui lisent mutuellement sur leurs lèvres, modulent à leur nez des sons qui leur sont inutiles, pour nous qui écoutons.

Les sourds-muets sont volontiers « bavards »

Chez quelques-uns, la voix est rude, fortement gutturale. Ils semblent faire pour parler un pénible effort. Pure illu-



La salle avec de l'Institut Départemental des sourds-muets de RONCHIN.

jeune garçon passe devant nous, une bêche sur l'épaule. — Ou vas-tu par là ? — Je vais travailler au jardin, Monsieur le Directeur, fait l'enfant d'une voix bien nette, bien posée, un peu rauque seulement, comme s'il était enrhumé.

— Un de nos muets, fait M. CAUVIN en riant de notre étonnement, mais vos ailes voir plus fort. Voici les classes.

Les lèvres qu'on croyait inertes s'animent

A notre entrée, tous les élèves se sont levés et tous ont prononcé le même mot de bienvenue. Le maître nous invite à interroger, au hasard, l'élève qui s'avance à notre appel et soudain muet de naissance ; il a douze ans, et reçoit depuis quatre ans l'enseignement de l'Institut. Il nous répond quand nous lui demandons s'il connaît notre journal :

— Oui, Monsieur, et Le Réveil du Nord a déjà publié une série d'articles à notre sujet, et nous les avons lus avec plaisir.

Minute d'émotion intense. Par quel miracle ces lèvres, qu'on croyait inertes se sont-elles animées, ont-elles pu prononcer aussi clairement des mots que le cerveau de l'enfant comprend et dont ses oreilles ne perçoivent pas le son ? Mais déjà un spectacle plus prodigieux

Il se parlent pendant des heures et tous ceux à qui nous demandons s'ils savent parler, nous répondent qu'ils savent parler, et nous leur montrons le même profit entre eux ; à se remuer seulement leurs lèvres, répondent tous « oui » sans exception. Parfois aussi, une syllabe « ah » au lieu de prononcer le « a ». L'élève prononce le « ch ». Sur un signe du maître, il rectifie aussitôt.

— Remarquez d'ailleurs, nous dit le professeur, que tous ces enfants ont encore deux ou trois ans d'études à faire avant d'être rendus à la vie du dehors.

Un enfant n'est muet que parce qu'il est sourd, et que, n'ayant jamais entendu la voix humaine, il ne peut la répéter. Mais ses organes vocaux sont sains et peuvent faire tous les mouvements qui, accompagnés de souffle et de vibrations, produisent la parole. Il suffit de les leur apprendre artificiellement.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

La distillerie de la Lys devra payer 400.000 fr. de droits et d'amende pour de l'alcool qui lui fut volé

Tel est le jugement rendu hier par le Tribunal correctionnel d'Hazebrouck

Nous avons en son temps relaté le vol d'alcool commis au préjudice de la Distillerie de la Lys ; le fait s'est passé durant la nuit du 15 janvier 1935. Les scellés avaient été brisés et l'alcool avait été soutiré des réservoirs au moyen d'un tuyau de caoutchouc qui devait avoir une longueur d'environ 95 mètres et capte dans des tonneaux placés sur un camion qui se trouvait contre le mur de clôture de la distillerie.

M. Ernest Louf, 34 ans, directeur de la distillerie, mis au courant le lendemain matin, en informa la gendarmerie. L'enquête amena la découverte de traces d'un camion et d'escalade sur le mur de clôture.

L'information ouverte par le Parquet d'Hazebrouck permit de soupçonner deux individus des environs de Lille ; dans un garage il fut découvert un tuyau de caoutchouc de 95 mètres avec boulons et raccords, et 25 hectolitres d'alcool de qualité et quantité identiques à celles de la distillerie de la Lys. Ceux-ci bénéficièrent d'un non-lieu le 31 août 1935 en raison de l'alibi fourni.

Après le vol, un inspecteur des contributions indirectes se rendit à la distillerie de la Lys, procéda à la vérification d'usage, relevant un manquant de 25 hectolitres 87 litres 86 centilitres d'alcool et se fit donner des explications sur cette affaire.

L'Administration intenta contre la Distillerie de la Lys et son directeur un procès pour le vol de soufre et salevrement d'alcool sans déclaration.

Le 24 décembre 1935, l'affaire fut évoquée au Tribunal correctionnel d'Hazebrouck ; après plaidoirie de M. Lenoir, avocat, demandant l'acquiescement du client et le réquisitoire de M. Ruolt, procureur de la République, elle fut mise en délibéré.

Le jugement

Le Tribunal, présidé par M. Bar, a rendu son jugement mardi.

Dans ses attendus, il expose que la loi ne prévoit pas de déduction pour les vols commis au préjudice des dépositeurs ; que M. Louf, localement responsable des manquants, ne peut être exonéré de cette responsabilité qu'en établissant un cas de force majeure ; que le vol ne peut constituer un cas de force majeure que s'il est établi que toutes les précautions nécessaires ont été prises, et que cette preuve n'est pas faite ; que la cour de justice a communiqué avec une maison soufrière ; qu'aucune déclaration n'était parvenue dans le délai de la pièce de fabrication ; que la cour de justice n'est pas clôturée du côté de la rivière.

Après la prospérité, les revers

Le héros de cette affaire est un ancien entrepreneur fondeur, Antoine Varlet, âgé de 60 ans, demeurant 317, rue de Lille à Lens, habitant la région depuis toujours et y étant très connu.

Entrepreneur de menuiserie, Varlet avait connu une situation prospère et il était devenu propriétaire d'une magnifique maison avec dépendance qu'il avait fait construire au 317 de la rue de Lille.

Il y a quelques années, Varlet qui commençait à prendre de l'âge, vit s'affai-

UN DRAME A LENS UN ANCIEN ENTREPRENEUR A ASSOMMÉ UN HUISSIER QUI VENAIT L'EXPULSER

L'état de la victime, M^{me} Georges Deruy, qui a été frappée avec une hachette de charpentier, est grave



A GAUCHE : M^{me} DERUY la victime. — AU MILIEU : A la porte de la maison de drame un agent de police tenant l'arme du crime et le chapeau de l'huissier. A DROITE : Antoine VARLET le meurtrier effondré chez lui après la scène et plus assuré pendant son interrogatoire au poste de police.

Une scène sangnante a mis fin hier matin le populaire quartier de Grand-Coudé et de la ville Hollandaise, à Lens. Un ancien entrepreneur avait été à la tête d'une belle situation, avait eu ses dernières années beaucoup de déboires et il y a un an se retrouvant ruiné, il dut vendre sa maison. Un huissier se présentant hier matin pour procéder à son expulsion des deux pièces de l'habitation qu'il occupait encore, il assomma l'officier ministériel avec un outil de travail.

Le meurtrier, aussitôt maîtrisé, fut arrêté.

Voici les détails sur cette affaire dont la nouvelle s'est répandue comme une trainée de poudre à travers toute la ville.

Après la prospérité, les revers

Le héros de cette affaire est un ancien entrepreneur fondeur, Antoine Varlet, âgé de 60 ans, demeurant 317, rue de Lille à Lens, habitant la région depuis toujours et y étant très connu.

Entrepreneur de menuiserie, Varlet avait connu une situation prospère et il était devenu propriétaire d'une magnifique maison avec dépendance qu'il avait fait construire au 317 de la rue de Lille.

Il y a quelques années, Varlet qui commençait à prendre de l'âge, vit s'affai-

ris précipiter. Il n'eut pas la force de résister et il se livra, à la boisson aggravant encore sa situation et rendant la vie impossible à sa femme, à sa fille et à son fils qu'il chassa de son domicile.

Ses ressources s'étant épuisées, il se trouva dans l'obligation de vendre sa maison à son locataire, M. Godin, qui lui réserva comme logement deux petites pièces donnant sur la cour. C'est là que Varlet vivait seul, mais il fréquentait de nombreux estamets pour oublier ses chagrins.

Terrible menace

Pour certaines raisons une procédure d'expulsion de son logement fut ouverte à la requête du nouveau propriétaire de la maison, contre l'entrepreneur.

Il fit à cet effet, l'objet d'un jugement de la justice de paix du canton Lens-Est en date du 8 août 1935, et d'une autorisation d'expulsion du Parquet du 20 novembre 1935.

M^{me} Georges Deruy, huissier à Lens, place de la République, avait à plusieurs reprises fait notifier la procédure à Varlet, par l'un de ses clerks.

Loin d'obtempérer à la décision prise contre lui, Varlet déclara à son propriétaire : « Celui qui viendra pour m'expulser aura deux balles dans la peau... »

(LIRE LA SUITE EN TROISIÈME PAGE)

TERRIBLE DRAME DE LA FOLIE PRES DE BRUXELLES

A Hal, un homme tua sa femme à coups de marteau, enferma ses enfants, s'ouvrit la gorge et se réfugia sur le toit où il tint tête aux gendarmes en les bombardant à l'aide de tuiles jusqu'à ce que l'emploi de gaz asphyxiants parvint à le vaincre

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Mardi matin, l'institutrice de l'école communale de Hal, tombée de ne pas voir les quatre enfants des époux Vanderborre, prévint la police, car ils étaient absents à l'école. Un agent se rendit au domicile des parents. Il aperçut le mari, François Vanderborre, qui, à son approche, s'enfuyait à l'étage. L'homme était couvert de sang et une pièce de chaussure se trouvait dans un désordre indescriptible. L'agent monta au premier étage et découvrit les quatre enfants enfermés dans leur chambre.

Un cadavre sous un lit

Poursuivant ses recherches, le policier pénétra dans la chambre à coucher des parents. La literie, le plancher et les murs étaient recouverts de sang. Sous le lit, entouré dans un drap, gisait le corps effrayamment défiguré de l'épouse Vanderborre. Elle avait succombé.

Le mari s'était réfugié au grenier, où il s'était barricadé. De là, il avait enlevé les tuiles du toit et par l'ouverture s'était hissé sur le toit. Il était nu-pieds, vêtu d'une chemise tout ensanglantée. Il s'était recouvert, des pieds à la tête, d'un drap de lit, lui aussi rempli de sang. Il alla se blottir contre le pignon du mur de la maison voisine, les pieds dans la frêle gouttière. Dans la rue et dans les champs environnants, la foule grandissait de minute en minute.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

LA GUERRE EN ÉTHIOPIE LE TERRITOIRE DE TEMBIEN SERAIT RECONQUIS PAR LES ÉTHIopiENS

Les Italiens brûleraient tous les villages en se retirant

Addis-Abeba, 8. — On déclare officiellement que le territoire de Tembien, à l'ouest de Makalla, a été reconquis. Les opérations se sont terminées hier, jour du Noël éthiopien.

Les Italiens auraient abandonné aux Éthiopiens un tank et un camion.

Selon une déclaration du gouvernement éthiopien, les Italiens brûleraient tous les villages en se retirant.

LE COMMUNIQUÉ ITALIEN

Rome, 8. — Voici le communiqué n° 91. Le maréchal Badoglio télégraphie : « Sur le front au sud de Makalla, notre artillerie a bombardé des concentrations de guerriers sur l'Amha Aradam. Au cours des rencontres de patrouilles dans le Tembien, signalées dans le communiqué 86, l'adversaire a laissé sur le terrain 22 morts. »

L'aviation a effectué un bombardement dans le secteur du lac Achanghli, près d'Alamata. Au sud du lac Achanghli les guerriers éthiopiens, aussitôt qu'ils ont aperçu nos avions, ont étendu sur le sol trois grandes croix rouges et se sont réunis autour d'elles. »

Une rébellion contre le Négus aurait échoué

Addis-Abeba, 8. — Le bruit court, à Addis-Abeba que le mouvement de rébellion qui avait éclaté il y a quelques jours dans la Goudjam serait terminée grâce à l'intervention énergique des habitants de la province eux-mêmes, montrant ainsi leur loyalisme envers le Négus. Ils auraient livré au Dédja Tassafou, chef des troupes de répression, les trois principaux promoteurs du soulèvement, le Dédja Gashah, le Dédja Hallu, neveu du Ras Hallu et le fils du Dédja Mochidjo.

Le soulèvement ne fut, d'ailleurs, jamais important, mais cependant susceptible de créer quelques difficultés intérieures. Contrairement à la croyance assez répandue, il ne fut jamais pro-italien, mais la manifestation de certaines jalousies politiques entre quelques petits chefs qui profitèrent de la situation anormale actuelle, c'est-à-dire l'état de guerre.

D'après les milieux éthiopiens, l'échec probable du soulèvement montre que l'unité politique est beaucoup plus forte que certains le croyaient. On ajoute même que la défense de la patrie a cimenté en quelque sorte cette unité nationale.

Les répercussions des sanctions sur le commerce français

Paris, 8. — M. Pierre Laval, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, a reçu, ce matin, une délégation de la Confédération générale de la Production française et de l'Association nationale de l'Expansion économique qui était venue lui exposer les répercussions sur le commerce français de l'application des sanctions économiques prises contre l'Italie et, notamment, de certaines bloquées dans ce pays qui s'élevaient à un total de 450 millions de francs.

Deux régiments italiens ont reçu leurs drapeaux des mains du roi Victor-Emmanuel

Rome, 8. — Deux régiments qui viennent d'être reconstitués, le 28e et le 116e d'infanterie, ont reçu ce matin leurs drapeaux des mains du roi.

(LIRE LA SUITE EN SIXIÈME PAGE)

CELUI QUI ESCROQUA PLUS DE 10 MILLIONS



On sait que l'entrepreneur rouennais DELPIERRE qui, tenant que ses déboursés s'élevaient à plus de 10 millions ne pouvaient plus passer inaperçus, s'était empressé de disparaître, vient d'être appréhendé à ATHÈNES.

Les démarches pour son extradition ont commencé.

Voici une récente photo de DELPIERRE.

LE PROCÈS STAVISKY.

« Acquitez-les tous ! » a crié aux jurés M^{me} Noguères défenseur de Garat

Paris, 8. — La 47e audience du procès Stavisky s'ouvre à 12 h. 15 et le président Barnaud donne la parole à M^{me} Noguères pour la suite de sa plaidoirie.

M^{me} Noguères en arrive à la seconde partie de son exposé, celle qui concerne le « Bec et Ongles » qui fut une des causes principales de l'arrestation du député de Bayonne. Il rappelle, à la date du 17 janvier 1934, au soir, le moment où le maître, le député Garat, entre deux gendarmes, gagnait la prison de sa ville bien-aimée :

« Ce soir-là, un ouvrier, en vous embrassant, vous cria : « Courage Garat ! Qui, continue M^{me} Noguères, du courage, Garat, et la délivrance est pour bientôt. C'est tout l'historique de la plainte déposée par Garat à la suite des échecs de l'hebdomadaire « Bec et Ongles » défavorables au Crédit de Bayonne qu'examine maintenant M^{me} Noguères. Me NOGUÈRES. — On reproche à M. Garat de ne pas s'être préoccupé de l'identité d'Alexandre et vous, dit-il à la Justice, n'avez-vous pas le moyen de mettre fin à une situation que j'ignorais, vous qui avez reçu en 1932 quatre plaintes contre Stavisky ? »

« L'arrestation de Garat est due à des raisons politiques »

Le défenseur aborde enfin la troisième partie de sa plaidoirie : Les raisons



M^{me} NOGUÈRES plaidant pour GARAT.

politiques qui ont motivé l'arrestation du député de Bayonne.

— Au pays basque les passions politiques sont vives. Garat était le chef local d'un grand parti et le juge d'instruction d'Uxal, chargé d'instruire l'affaire, est l'ami d'une personnalité politique adverse du député de Bayonne.

Me Noguères se garde bien de porter une accusation de félonie contre M. Uxal, mais il ne demande pas moins aux jurés de formuler un vœu demandant que les magistrats du Parquet et de l'instruction ne soient jamais en fonctions dans leur province d'origine.

Me Noguères prend ensuite un à un les griefs relevés par l'accusation contre M. Joseph Garat. Il a une longue et méritée de longues explications.

L'audience est suspendue.

À la reprise, M^{me} Noguères nie que Joseph Garat ait connu l'identité d'Alexandre. Il est même ainsi à décrire la scène du 13 janvier 1934 au cours de laquelle le commissaire Gilbert remit à Garat le fameux rapport Couzin, envoyé par le commissaire divisionnaire Fressart d'Orléans. C'est, ensuite, le rappel des échecs de la « Bonne guerre », de « Commentaires »

(LIRE LA SUITE EN SIXIÈME PAGE)

LES INONDATIONS EN FRANCE

Tandis que la Loire est en décrue, la situation s'aggrave en Vendée

PRÈS D'ALENÇON, UN ATTELAGE ET SON CONDUCTEUR ONT ÉTÉ EMPORTÉS PAR LES EAUX



Voici une vue nocturne de la Concorde et des Ponts de PARIS dont les piliers disparaissent presque complètement dans les eaux de la Seine.

Paris, 8. — Le ministère des Travaux publics communique :

« En raison de l'importance de la crue actuelle de la Loire dans la partie inférieure de son cours, M. Laurent-Eynac, ministre des Travaux publics, a chargé le directeur des voies navigables et des ports maritimes et les inspecteurs généraux des régions intéressées de se rendre sur place pour examiner la situation et faire prendre, en tant que besoin les mesures utiles. »

Sur les instructions du ministre des Travaux publics, l'inspecteur général Lemoine a été envoyé à Rendon pour étudier sur place les dégâts causés par la Vialaine, et les inspecteurs généraux des Ponts et Chaussées des régions intéressées se sont également rendus dans la vallée du Rhône et de la Garonne pour procéder à l'estimation des dommages et prendre les mesures les plus urgentes.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

APPAREILS DE T. S. F. POUR LES SOURDS



C'est en plaçant les doigts sur un disque de métal qu'un sourd peut recevoir les vibrations de la voix provenant d'ondes amplifiées.

Notre photo montre : le Professeur Robert H. GALTIER de l'Université de Northwestern (Et. U.) faisant une expérience par l'intermédiaire du microphone.

A droite, le sujet recevant les vibrations.

Lire, en sixième page : « RADIO - RÉVEIL »